

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-5/01

---

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales  
Rapporteur : PERRUSSOT François

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

OBJET : Subventions complémentaires exceptionnelles pour les collèges publics - exercice 2010.

Dans la continuité de l'effort budgétaire prioritaire accordé par le Département à l'éducation et singulièrement au fonctionnement des collèges seine-et-marnais et afin de s'ajuster aux besoins réels de 42 établissements, il est proposé un deuxième versement de subvention complémentaires exceptionnelles à hauteur de 470 514,44 €. Ainsi l'aide exceptionnellè accordée à ce titre aux collèges seine-et-marnais atteindra 789 363,68 € pour l'année 2010.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 23 octobre 2009, relative à l'attribution des subventions prévisionnelles de fonctionnement aux collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n°7-01 en date du 29 janvier 2010 approuvant le budget primitif pour 2010,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 16 avril 2010, procédant à la première répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 25 juin 2010, procédant à la deuxième répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 24 septembre 2010, procédant à la troisième répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU la délibération du Conseil général n° 5-1 en date du 24 septembre 2010, procédant à la quatrième répartition des crédits complémentaires pour les collèges publics,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

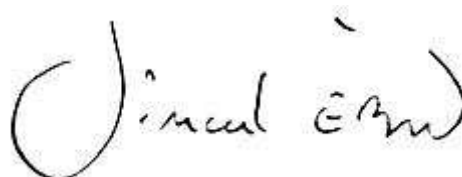
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'allouer aux collèges publics des subventions de fonctionnement pour un montant de **470 514,44 €** au titre de la seconde campagne de subventions complémentaires, conformément à l'annexe 1 de la présente délibération sur l'opération « participation aux budgets des collèges publics », quatrième répartition de crédits.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ